



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 novembre 2014  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 14 novembre 2014, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite appeler votre attention sur les informations suivantes.

Comme suite à la déclaration à la presse SC/11626 faite par le Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2014, au cours de laquelle les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les pilonnages et les bombardements aériens et notamment par l'emploi de barils d'explosifs, qui auraient été largués le 29 octobre 2014 sur des camps de déplacés dans la province d'Edleb, je tiens à préciser ce qui suit :

1. Il n'existe pas de camps de déplacés dans la province d'Edleb hormis ceux à la frontière syro-turque ou en territoire turc.
2. La Syrie et la Turquie sont liées par un accord selon lequel les avions de combat et les hélicoptères ne peuvent pas se rapprocher de plus de 5 kilomètres de la frontière.
3. D'après les autorités turques, un hélicoptère syrien aurait été récemment abattu car il aurait franchi cette limite.

Compte tenu de ce qui précède, nous tenons à indiquer qu'aucun avion de combat ou hélicoptère n'a visé de camps de déplacés au moyen de barils d'explosifs ou autre, sachant que les camps à la frontière syro-turque se trouvent dans des secteurs dont les forces aériennes syriennes ne peuvent pas se rapprocher en vertu de l'accord susmentionné et qu'ils sont hors de portée des armes terrestres syriennes. Le Gouvernement syrien n'a en outre jamais visé la population dans les camps, ne le fera jamais, et exhorte ces personnes à réintégrer la mère partie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

